

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences odontologiques

- Université Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie-agronomie-santé (BAS)

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne un 1^{er} cycle d'études s'étalant sur trois ans (180 crédits européens - european credit transfer system - ECTS). La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et biologiques, ainsi que des connaissances spécifiques en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours. Les enseignements de la Première année commune aux études de santé (PACES) du concours donnant accès aux quatre filières du cursus de santé (médecine, pharmacie, odontologie maïeutique), sont organisés dans les locaux de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes. Les cours magistraux (CM) sont dispensés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté et en visioconférences dans les autres amphithéâtres. Cette 1^{ère} année comprend un tronc commun (sept unités d'enseignement (UE) avec des CM et des enseignements dirigés (ED)) et une UE propre à chacune des filières. Les étudiants ont la possibilité de passer les concours des quatre filières qui disposent chacun d'un *numerus clausus*. Divers dispositifs permettent une réorientation des étudiants de PACES vers une licence de l'Université de Rennes 1 ou d'un autre établissement dès la fin du 1^{er} semestre ou à l'issue du 2^{ème} semestre. De plus, les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mais non admis en « rang utile » peuvent intégrer directement une 2^{ème} année de licence de biologie ou de physique, chimie, sciences pour l'ingénieur et de sciences de la terre (*Physique, chimie, sciences-terre, mécanique, PCSTM*).

Le Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) se poursuit dans la continuité de la PACES. Il conduit à l'obtention du grade de licence à la fin de deux années spécifiques à la filière divisées en deux fois deux semestres de 30 ECTS soit au total 180 ECTS avec les 60 ECTS acquis lors de la PACES. Les enseignements théoriques et pratiques sont destinés à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire indispensables à l'exercice du métier de chirurgien-dentiste. Ces enseignements sont regroupés en UE semestrialisées mutualisant au maximum les disciplines odontologiques. Des UE librement choisies en particulier d'enseignement de master sont mutualisées avec toutes les composantes de l'université et permettent aux étudiants d'envisager un double parcours, professionnel et recherche. Les enseignements théoriques et pratiques en présentiel sont soutenus par l'utilisation d'outils numériques avec en particulier une plateforme Moodle. La simulation préclinique sur mannequin rapproche les étudiants au plus près du futur exercice clinique. Dès l'entrée en en 2^{ème} année les étudiants réalisent un stage d'initiation et d'observation dans le pôle d'odontologie et chirurgie buccale du centre hospitalier universitaire. Les UE reposent toutes sur des cartes conceptuelles objectivant les prérequis, les objectifs et les compétences à acquérir. Les évaluations, contrôles, terminaux ou continus, théoriques ou pratiques sont détaillées dans un document diffusé aux étudiants. Il existe une prise en charge spécifique commune à toutes les composantes de l'Université de Rennes 1 pour les étudiants en situation particulière dont principalement ceux en situation de handicap. Des échanges internationaux sont en place pour des enseignants et des étudiants, en pédagogie et en recherche.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le dossier transmis par l'établissement apporte les renseignements nécessaires sur la structure et l'organisation de la PACES. Le programme des enseignements est détaillé, conforme au cadrage national et la mise en œuvre des épreuves du concours est satisfaisante. La PACES ouvre a priori sur quatre concours différents en relation avec les filières médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. Cependant, si l'on prend en considération les coefficients attribués aux UE ainsi que l'existence d'UE spécifiques à chacune des filières, on observe que les épreuves de médecine et de maïeutique sont quasiment identiques (seules 15 heures d'enseignement sont différentes). De même, pour les étudiants se destinant aux études d'odontologie, sur les 472 heures d'enseignement de cette 1^{ère} année, seule une trentaine diffère de celles

dispensées aux étudiants ayant choisi de présenter le concours ouvrant sur les études de médecine. Il s'ensuit, en pratique, que les étudiants sont conduits à passer deux concours : celui de pharmacie, d'une part, celui relatif aux trois autres disciplines, d'autre part.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien développés tant au niveau du tutorat des étudiants que du soutien apporté à ceux ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon. Les possibilités de réorientation des étudiants ayant échoué au concours sont nombreuses et bien codifiées quels que soient les résultats obtenus.

Si plusieurs éléments du dossier apportent des informations sur les effectifs, les taux de réussite au concours et l'origine des étudiants, les renseignements fournis divergent d'un tableau à l'autre et sont de plus parfois difficiles à interpréter. Malgré les incertitudes sur les chiffres communiqués, il apparaît des taux de réussite comparables à ceux des autres facultés françaises.

La composition de l'équipe pédagogique est en rapport avec les différentes thématiques enseignées au cours de la PACES. L'apport d'intervenants extérieurs juristes et professionnels du milieu industriel serait bénéfique pour l'enseignement de certaines UE.

L'harmonisation des cours avec les éventuelles modifications à apporter dans le contenu des enseignements et dans le fonctionnement de cette 1^{ère} année d'études ne saurait être le seul fait du jury de PACES qui ne constitue pas un conseil de perfectionnement du fait de l'absence en son sein de représentants étudiants et de personnels administratifs. De plus il est indispensable que soient mises en place une évaluation des enseignements par les étudiants ainsi qu'une autoévaluation de la formation fondée sur des indicateurs de suivi validés pour adapter au mieux les évolutions envisagées aux besoins.

Points forts :

- Bonne organisation générale.
- Existence d'un tutorat et d'un parrainage des étudiants performants.
- Dispositif de réorientation des étudiants bien structuré.
- Existence d'un dispositif de suivi des étudiants ayant échoué au concours de la PACES.
- Contenu des enseignements adapté à un tronc commun ouvrant la porte vers les différentes filières.

Points faibles :

- Part des enseignements théoriques trop importante par rapport aux ED (88 % *versus* 12 %).
- Chiffres concernant les taux de réussite au concours divergents selon les tableaux fournis.
- Concours non différencié pour les filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Absence de données statistiques propres à chaque filière (origine des étudiants, taux de redoublement, etc.) et absence de renseignements sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de réel conseil de perfectionnement, d'évaluation des étudiants, d'autoévaluation et de dispositif d'aide aux étudiants salariés.

Conclusions :

Globalement la mise en œuvre de la PACES (modalités pédagogiques, organisation du concours) est conforme au texte réglementaire et bien organisée. L'enseignement participatif (enseignements et travaux dirigés, TD) pourrait cependant être plus développé. La contribution des différentes filières à l'enseignement est réelle, même si les disciplines relatives à l'odontologie et à la maïeutique sont relativement moins impliquées. Toutefois l'existence d'un concours commun à plusieurs filières demande à être discuté par rapport à la finalité de la PACES qui conduit à quatre types de métiers dont l'importance des prérequis ne sont pas les mêmes. Il est à souligner une très bonne organisation de la prise en charge des étudiants en situation d'échec. Il est par contre indispensable de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement composé d'étudiants, d'intervenants extérieurs et de personnels administratifs en plus des enseignants. Un effort doit être fait sur l'évaluation des enseignements afin d'optimiser son actualisation. Enfin, un soin tout particulier doit être apporté au compte-rendu des enquêtes sur les taux de réussite au concours, de façon à fournir des chiffres univoques permettant une analyse correcte de la formation ; de plus, il est important pour l'évaluation des dispositifs mis en place de systématiser de façon pérenne les études sur le suivi des néo-bacheliers. Il serait en outre souhaitable de préciser pour chaque filière du concours, le nombre d'étudiants ayant choisi cette filière en 1^{er} choix, ainsi que le taux de

réussite à cette filière en fonction de la mention au baccalauréat. Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer le suivi des étudiants réorientés pour évaluer l'efficacité réelle de cette réorientation.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Information des étudiants sur la PACES</p>	<p>Le dossier mentionne que les étudiants sont informés du programme et des compétences attendues à l'issue de la PACES lors des rencontres avec les lycéens (politique de liaison avec 44 lycées), lors des journées « portes ouvertes » et dans les salons étudiants. Des informations complémentaires sont de plus communiquées par affichage au cours de l'année.</p> <p>Néanmoins aucun détail ne précise la teneur des renseignements fournis aux étudiants concernant les possibilités de choix d'une ou plusieurs filières, le <i>numerus clausus</i> de chaque filière, les statistiques de réussite au concours, les débouchés offerts en cas d'échec au concours. Il est donc impossible de mesurer si la diffusion réelle de l'information est utile aux futurs étudiants pour les guider dans leur choix.</p>
<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>L'enseignement de la PACES ouvre sur quatre filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. Concernant la filière pharmacie, il est dispensé sur les sites de Brest et de Rennes par l'équipe pédagogique de Rennes. Il est à noter que les modalités pédagogiques sont peu diversifiées avec 88 % de CM, les 12 % restant étant constitués d'ED (une cinquantaine d'étudiants par groupe). Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ainsi que les possibilités d'enseignement à distance ne sont pas mises en œuvre au cours de la PACES. Les CM sont réalisés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes et en visioconférences dans les autres amphithéâtres.</p> <p>Cet enseignement réparti en huit UE dont une spécifique à chaque filière, comprend au 1^{er} semestre 195 heures de CM et 45 heures d'ED et au 2^{ème} semestre 223 heures de CM associés à 9 heures d'ED. Le tronc commun est de 368 heures de CM et 54 heures d'ED. La répartition des UE entre les deux semestres ainsi que les crédits attribués par volume d'enseignement sont satisfaisants. Par contre les coefficients attribués aux différentes UE sont identiques pour les filières maïeutique, médecine et odontologie ; ceci peut paraître avantageux pour les étudiants mais pose la question de l'existence d'un concours différent pour chacune des filières (hormis pharmacie dont certaines UE ont un coefficient différent des trois autres filières). Une UE spécifique (50 heures) à chaque filière est proposée, dont 35 heures communes pour la maïeutique et la médecine. Pour l'odontologie, sur les 50 heures, 20 heures sont partagées avec la médecine et 15 heures avec la pharmacie. L'UE spécifique de pharmacie n'est mutualisée qu'avec celle d'odontologie soit 15 heures de cours. Il n'existe pas de mutualisation en dehors des filières de PACES, avec des enseignements autres de l'université.</p> <p>Il est à noter que les enseignants de l'Université de Rennes 1 assurent une partie de l'UE spécifique odontologie au bénéfice de l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN et l'intégralité de l'UE spécifique pharmacie pour l'Université de Bretagne Occidentale - UBO.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Le concours est organisé avec une unicité de lieu (un gymnase à deux salles contiguës). Pour l'UE « Sciences humaines et sociales », l'épreuve du concours, corrigée par des binômes de correcteurs, comporte plusieurs questions à réponse ouverte courte (QROC) alors que l'examen en rapport avec cette UE se prêterait plutôt à une question rédactionnelle. Toutes les autres UE font l'objet de questions à choix multiple (QCM) corrigées par un automate à lecture optique. L'ensemble de l'organisation apparaît en accord avec les principes de mise en œuvre d'un concours universitaire, mais certains points ne sont pas précisés : existence d'un sujet de secours, nombre de surveillants d'épreuves, etc.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Accessible à tous les étudiants, un tutorat gratuit, ayant obtenu l'agrément d'Or par les organisations étudiantes nationales, prépare aux épreuves du concours. Il comporte 26 séances de 2,5 heures de questions et corrections, un mini concours blanc après quatre semaines de cours et un concours blanc grandeur nature après huit semaines tant au semestre 1 qu'au semestre 2. Par ailleurs un parrainage est proposé en début d'année à tous les primants et les doublants qui en font la demande. Une assistante sociale présente sur le campus chaque semaine peut aider des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon et favoriser des rencontres avec les enseignants responsables pédagogiques.</p> <p>Concernant les étudiants en situation de handicap, les locaux sont aménagés pour faciliter leur accès et l'apprentissage : rampes d'accès, écran pour malvoyant, système audio, etc. De plus, ces étudiants peuvent se voir attribuer un « tiers temps » supplémentaire lors des épreuves du concours.</p> <p>Cette organisation paraît adaptée pour garantir l'égalité des chances, à l'exception des sportifs de haut niveau et des salariés, pour lesquels aucun dispositif d'adaptation des enseignements n'est organisé, ni prévu.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Une réflexion importante a été menée pour une réorientation active des étudiants en difficulté, avec de multiples opportunités d'intégration d'autres diplômes conduisant à une perte de temps minimale pour l'étudiant qui s'aperçoit précocement de son impossibilité à poursuivre la PACES. Ainsi, à l'issue du semestre 1, les étudiants inscrits en PACES, peuvent demander à se réorienter pour intégrer, au 2^{ème} semestre, une autre formation de l'Université de Rennes 1 (1^{ère} année de licence <i>Sciences de la vie</i>, de licence <i>PCSTM</i>, de licence <i>Mathématiques, informatique, électronique, mathématiques-économie appliquées aux sciences humaines et sociales (MIEE)</i>, de licence <i>Economie-gestion</i>, de licence <i>Droit</i>, 1^{ère} année de DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Génie biologique</i>, diplôme universitaire (DU) pour accéder directement en 2^{ème} année du DUT <i>Gestion des entreprises et administration</i>, DU <i>Sciences et techniques</i>) ou d'un autre établissement (licence en biologie sur le site de Vannes, licence en biologie sur le site de Lorient, 1^{ère} année de licences sur le site de Rennes 2, certains BTS (brevet de technicien supérieur) en partenariat avec le Rectorat).</p> <p>Les étudiants collés, classés au-delà de deux fois et demie le <i>numerus clausus</i> à l'issue du semestre 2, peuvent être réorientés et s'inscrire dans toute filière en 1^{ère} année de licence au sein de l'Université de Rennes 1 hors PACES ou dans un autre établissement. Ils peuvent également postuler à la 1^{ère} année de DUT ou de BTS.</p> <p>Les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à leurs épreuves de PACES et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives. Ils peuvent aussi solliciter une réorientation et bénéficient alors d'un accès de plein droit au sein de l'Université de Rennes 1 en 2^{ème} année de la licence biologie et en 2^{ème} année de la licence <i>PCSTM</i>. Ils ont également la possibilité de candidater en 2^{ème} année de la licence <i>MIEE</i>, en 2^{ème} année du cycle préparatoire de l'Ecole supérieure d'ingénieur de Rennes (ESIR) ou en 2^{ème} année du DUT <i>Génie biologique</i>.</p> <p>Enfin les étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle comprise entre 9 et 10/20 et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent soit poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives, soit solliciter une réorientation avec intégration en 2^{ème} année de licence de biologie, de licence <i>PCSTM</i> ou de licence <i>MIEE</i>.</p>

<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Un étudiant primant, réorienté à l'issue du 1^{er} semestre, pourra théoriquement, selon la réglementation de l'établissement, se réinscrire en PACES sous réserve d'avoir validé 90 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence. La même mesure s'applique aux étudiants réorientés en fin de 2^{ème} semestre sous réserve d'avoir validé 60 ECTS dans une autre formation. Cette éventualité est signalée comme étant rare. Les étudiants doublant n'ont pas cette possibilité et sont donc exclus définitivement de la PACES.</p> <p>Des dérogations sont toujours possibles sur décision du président de l'université après avis des directeurs des composantes de santé.</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Entre les années 2010 et 2015, le nombre d'inscrits au concours de la PACES s'échelonne entre 1170 et 1450. Depuis 2010-2011, le taux de réussite est stable en médecine (25 %) et en pharmacie (23 %, hormis en 2010-2011 avec 46 % correspondant à seulement 185 étudiants inscrits pour cette filière) ; il semble décroître régulièrement en odontologie (de 19 % en 2010-2011 à 11 % en 2014-2015) et en maïeutique (de 13 % en 2010-2011 à 9 % en 2014-2015). Les effectifs d'inscrits par filière montrent globalement deux fois plus d'inscrits en médecine que dans chacune des trois autres filières.</p> <p>Le nombre de concours préparés par étudiant n'est pas mentionné ni le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés. La connaissance de ces éléments pourraient inciter les étudiants à mieux réfléchir à une stratégie de préparation des concours plus en adéquation avec leur projet professionnel.</p> <p>Si ces résultats sont à moduler en fonction du baccalauréat d'origine des étudiants, les chiffres fournis concernant les primants et les redoublants varient selon les tableaux présentés et sont de ce fait peu exploitables. Par exemple pour l'année 2011-2012 dans le 1^{er} tableau récapitulatif du dossier principal, le taux de réussite des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique S mention TB (très bien) est de 9,5 %, dans un 2^{ème} tableau du dossier, il est de 20,5 % tandis qu'une annexe du dossier fait état d'un taux de réussite exceptionnellement élevé de 55,5 %.</p> <p>Malgré le peu de fiabilité des renseignements fournis, les divers chiffres communiqués semblent conformes à ce que l'on est en droit d'attendre : meilleures chances de réussite en étant titulaire d'un baccalauréat S avec mention quelle qu'elle soit, et augmentation de ces chances après redoublement.</p> <p>Le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés n'est pas renseigné.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Le suivi des étudiants réorientés est assuré par le service d'orientation, information, entreprise (SOIE). Sous réserve de l'exactitude des chiffres communiqués, l'analyse du suivi des étudiants primants ayant échoué au concours en 2011-2012 montre que pour les 26,5 % ayant quitté la formation de la PACES, près de la moitié d'entre eux s'est inscrite en 1^{ère} année de licence et près de trois étudiants sur dix ont choisi une discipline dans le domaine de la santé (infirmier, concours paramédicaux, etc.). Par ailleurs, 3,5 % des bacheliers ne se sont pas réinscrits dans l'enseignement supérieur un an après.</p> <p>Parmi les 718 néobacheliers 2011, 16 % ont réussi le concours la 1^{ère} année, ce pourcentage atteignant 42 % la 2^{ème} année. Près de 17 % se sont réorientés majoritairement en 2^{ème} année de licence, les autres vers des formations préparant aux métiers de la santé, en DUT ou BTS. Par ailleurs, 32,7 % se sont inscrits dans des formations de niveau bac + 1 ou de niveau inférieur et 2,9 % sont sortis de l'enseignement supérieur. Environ 5 % des étudiants ont été perdus de vue.</p> <p><i>In fine</i> les résultats de ce suivi ne sont pas indiqués mais les chiffres mentionnés montrent un taux de réussite tout à fait correct au concours de la PACES en accord avec les résultats nationaux et une proportion satisfaisante d'étudiants réorientés en licence.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>Les enseignements des UE du tronc commun sont assurés par 66 enseignants majoritairement de médecine ou de pharmacie (+ un enseignant d'odontologie) et par deux praticiens hospitaliers. A cette équipe pédagogique s'ajoute un enseignant d'odontologie et une sage-femme cadre enseignante dans le cadre des UE spécifiques. Chaque UE est coordonnée par un responsable qui compose l'épreuve du concours et fait partie du jury sur proposition du doyen de médecine. Le dossier ne précise pas la part de chaque filière dans la composition du jury, qui semble très majoritairement constitué d'enseignants de la faculté de médecine.</p> <p>L'ensemble (composition de l'équipe pédagogique et constitution du jury de PACES) est cohérent bien que l'on puisse déplorer l'absence d'intervenants extérieurs professionnels dans des UE telles que « Sciences humaines et sociales » ou des UE spécifiques comme celle de pharmacie traitant des sources actuelles et futures des médicaments.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Le jury de PACES joue le rôle de conseil de perfectionnement, une fois par an, au moment de la délibération finale. Il est ainsi amené à modifier si nécessaire les modalités pédagogiques (répartition des volumes horaires, responsabilité tournante des UE et de la présidence de jury) ainsi que le contrôle des connaissances.</p> <p>Si ce jury semble remplir au mieux son rôle en tant qu'organe de perfectionnement, il gagnerait grandement à s'étoffer de la présence de personnels administratifs et d'intervenants extérieurs qui seraient impliqués dans la formation. De plus, tout conseil de perfectionnement se doit d'avoir des représentants étudiants classés en rang utile et réorientés pour pouvoir apporter les améliorations les plus appropriées tant dans le contenu que dans le fonctionnement de la PACES.</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Actuellement, aucune autoévaluation de la PACES n'existe au niveau de l'établissement, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants. Par contre un dispositif efficace d'accueil, de réorientation, et de suivi des étudiants en échec a été mis en place mais sans analyse évaluative de l'efficacité de ces procédures.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>L'ordre de priorité du choix des filières effectué par les étudiants inscrits en PACES n'est pas communiqué dans le dossier. Au cours de ces cinq dernières années, sur une moyenne de 1320 étudiants inscrits en PACES, 336 l'étaient en odontologie, pour 65 admis dans cette filière (dont 20 étudiants provenant de l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN).</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

L'organisation du DFGSO de Rennes, conforme aux directives nationales, est présentée de façon détaillée. Les étudiants bénéficient d'une information claire sur le programme des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances. Il faut souligner l'intérêt que représente, pour le corps enseignant comme pour les étudiants, l'utilisation des « cartes conceptuelles » : présentant pour chaque UE les compétences apportées, ses objectifs et ses prérequis, ces « cartes conceptuelles » facilitent auprès des étudiants l'acquisition de la maîtrise des savoirs et savoir-faire indispensables à l'exercice de leur futur métier.

Dès le début des études, le parcours professionnel du DFGSO peut-être doublé en parallèle par un parcours recherche grâce au suivi d'UE librement choisies de master mutualisées avec d'autres composantes de l'université.

L'UFR (unité de formation et de recherche) d'odontologie de Rennes utilise très activement une plate-forme Moodle pour la mise en ligne de ressources pédagogiques pour remplacer ou compléter les CM en utilisant le concept de la classe inversée pour certaines disciplines ou mettre en ligne des fiches multimédias de travaux pratiques (TP). Ces outils

pédagogiques performants améliorent l'acquisition des compétences et représentent une bonne réponse au problème de l'absentéisme des étudiants en cours.

La maquette du DFGSO prend totalement en compte l'obligation d'acquérir des compétences additionnelles et transversales comme la recherche documentaire, l'anglais, la formation aux gestes et soins d'urgence (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences, AFGSU) et le certificat informatique et internet (C2i).

La formation clinique et l'intégration des étudiants dans les services hospitaliers sont anticipées dès la 2^{ème} année à l'occasion des stages d'initiation et d'observation clinique au niveau du pôle d'odontologie du centre hospitalier universitaire de Rennes. Ce stage est bien encadré et surtout fait l'objet d'une évaluation terminale. Par contre, il n'y a pas de stages d'initiation aux soins infirmiers ce qui représente une lacune dans la formation des étudiants aux relations patients/praticiens.

Un certain nombre limité d'étudiants peut bénéficier de l'intégration directement en 2^{ème} ou 3^{ème} année par le biais des « concours passerelles » mais les parcours d'origine ne sont pas précisés. Il n'y a pas de procédures de remise à niveau pour les entrées en 2^{ème} année. Les étudiants entrant directement en 3^{ème} année disposent d'aménagements d'enseignements adaptés pour les TP.

Les jurys semestriels d'examens sont constitués seulement de six membres (dont un président de jury) qui ne sont pas représentatifs de toutes les UE.

Les étudiants en difficulté (mauvais résultats, absences répétées) ont une bonne prise en charge cadrée par la direction et les présidents des jurys d'examen et adaptée à l'occasion des TP et des ED.

Des échanges internationaux sont organisés pour les enseignants dans différents pays. Ces échanges sont réalisés avec différentes universités : Poznan (Pologne), Turku (Finlande), Birmingham (Grande-Bretagne), Thessalonique (Grèce), Madrid (Espagne), Beyrouth (Liban), Québec (Canada). Ces échanges n'ont pas concerné les étudiants de DFGSO.

L'UFR d'odontologie de Rennes accueille aussi des enseignants des facultés partenaires pour des échanges au niveau de laboratoires de recherche.

L'équipe pédagogique du DFGSO est constituée de 52 enseignants dont la majorité est hospitalo-universitaire ce qui en regard du nombre d'étudiants par promotion représente un bon encadrement pour les étudiants. Les enseignants hors odontologie assurent principalement l'encadrement des disciplines fondamentales.

Le directeur assure les fonctions de responsable de la pédagogie, ce qui traduit une volonté très nette de l'UFR de s'investir dans ce domaine.

Le conseil de perfectionnement intègre les présidents des jurys du DFGSO, le directeur, des enseignants titulaires aidés d'un ingénieur pédagogique. Le président du conseil de l'ordre départemental des chirurgiens-dentistes y participe, ce qui constitue un lien remarquable entre l'université et la profession et montre une volonté de rapprocher les étudiants de la réalité de leur futur exercice.

L'évaluation des enseignements théoriques, pratiques et cliniques par les étudiants est régulière avec un fort taux de participation des étudiants qui a progressé de 51 % à 75 % sur les cinq dernières années. Cette collaboration active des étudiants a fait ressortir l'évolution de la formation préclinique et de l'acquisition de certaines compétences puisque l'assurance des étudiants vis à vis de la prise en charge des patients est passée de 45 % à 60 % entre 2012 et 2014.

Le conseil de perfectionnement, en se basant sur l'évolution des évaluations des connaissances des étudiants sur les évaluations des enseignements par les étudiants, contribue à l'amélioration du dispositif d'enseignement. Par contre, il n'y a pas de mise en œuvre de l'autoévaluation de la formation au niveau des instances de direction de l'établissement.

Globalement, les taux de redoublement chaque année sont faibles. Les taux de réorientation en cours ou à la fin du DFGSO sont nuls.

Points forts :

- Utilisation pertinente des cartes conceptuelles favorisant l'acquisition et le suivi des compétences acquises par les étudiants.
- Maquette pédagogique tirant le meilleur parti des directives nationales concernant la formation.
- Taux d'encadrement très favorables aux étudiants.
- Conseil de perfectionnement de composition intéressante et bien adapté au pilotage de la formation.

- Outils pédagogiques adaptés et très performants.
- Bonne participation des étudiants aux évaluations des enseignements.

Points faibles :

- Données chiffrées parfois manquantes ou difficilement interprétables.
- Absence de processus d'autoévaluation de la formation par les instances de direction.
- Jurys de composition trop restreinte.

Conclusions :

Cette formation est à l'évidence de qualité : les étudiants bénéficient d'un fort investissement de la part de l'équipe d'enseignants, d'une pédagogie active et des outils nécessaires à leur formation, dans une optique précoce de professionnalisation. Il est cependant indispensable que la direction de la formation s'engage dans une démarche d'autoévaluation critique, avec mise en place d'indicateurs de performances chiffrés. Il est également nécessaire de développer auprès des étudiants l'ouverture à la recherche en favorisant leur inscription dans les masters scientifiques de l'établissement.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Les objectifs des apprentissages théoriques, pratiques et cliniques sont ceux destinés à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire indispensables à l'exercice du métier de chirurgien-dentiste.</p> <p>Les enseignements sont regroupés en UE semestrialisées totalisant 30 ECTS par semestre.</p> <p>Des cartes conceptuelles objectivent pour chaque UE les prérequis, les objectifs et les compétences à acquérir. Cette organisation doit favoriser l'implication des étudiants dans une démarche constructive d'autoévaluation.</p> <p>Les UE mutualisant différentes disciplines de l'odontologie, sont parfaitement détaillées et apparaissent très cohérentes avec les objectifs de la formation.</p> <p>En 2^{ème} et 3^{ème} année, des UE de master librement choisies, sont mutualisées avec toutes les composantes de l'université et amorce très tôt des parcours de recherche.</p> <p>L'UFR d'odontologie de Rennes utilise une plate-forme Moodle avec différents objectifs : remplacer ou compléter les CM et mettre en ligne des fiches multimédias de TP dans de nombreuses disciplines.</p> <p>Les enseignements pratiques précliniques sont réalisés sur des simulateurs qui rapprochent la pédagogie au plus près du futur exercice clinique des étudiants.</p> <p>Tous ces outils pédagogiques performants sont des facteurs d'amélioration de l'acquisition des compétences et représentent une bonne réponse au problème de l'absentéisme des étudiants pour les enseignements théoriques.</p> <p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont clairement détaillées dans le document « modalités de contrôle des connaissances ». Les évaluations des enseignements théoriques sont principalement des écrits en examens terminaux mais il existe quelques contrôles continus particulièrement pour les TP.</p> <p>L'organisation en générale et les modalités mises en œuvre et évaluées font ressortir dans ce dossier une grande implication de la direction et des enseignants pour aboutir à une démarche pédagogique performante.</p>

<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>La mutualisation d'UE est limitée aux UE de sport et à certaines UE de master dans lesquelles on ne connaît pas l'implication des enseignants d'odontologie.</p> <p>Le suivi des UE de master recherche et une UE initiation à la recherche dans un laboratoire permettent aux étudiants de s'engager dans un parcours recherche qui pourra aboutir à un double diplôme professionnel et recherche.</p> <p>Un service d'aide à la vie étudiante (SAVE) est en charge de veiller à l'application du plan d'accompagnement des étudiants en situation particulière de handicap depuis l'accueil jusqu'à l'accompagnement à l'insertion professionnelle en passant par l'organisation des examens.</p> <p>Le service interuniversitaire d'activités physiques et sportives prend en charge les étudiants « sportifs de haut niveau ».</p> <p>La prise en charge de tous les étudiants en situation particulière est donc bien encadrée dans toutes les composantes de l'université. Un document détaillé en précise le fonctionnement.</p> <p>L'acquisition de compétences additionnelles et transversales est totalement prise en compte. Des UE d'anglais sont obligatoires à chaque semestre avec contrôles continus et terminal. La formation aux gestes et soins d'urgence (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences, AFGSU) est prise en charge par le centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du SAMU. Cette acquisition de l'AFGSU est importante car elle est obligatoire pour tous les professionnels de santé.</p> <p>L'UFR d'odontologie répond aux recommandations en ce qui concerne la formation en informatique puisque les étudiants peuvent valider le C2i.</p> <p>La méthodologie de la recherche bibliographique est appréhendée dans une UE « outils universitaires ». Cet outil est indispensable non seulement pendant les études mais aussi pour la formation tout au long de la vie ainsi que dans les parcours recherche.</p> <p>Le stage d'initiation et d'observation clinique dans le pôle d'odontologie et chirurgie buccale, bien organisé et bien évalué, doit faciliter l'intégration des étudiants dans leur fonction de soignant en 4^{ème} année.</p> <p>Le stage d'initiation aux soins infirmiers obligatoire n'est pas mentionné. Il serait pourtant utile pour l'apprentissage des relations patient/praticien.</p> <p>Conformément aux textes nationaux, il y a des possibilités de « passerelles entrantes » c'est-à-dire d'admission par concours directement en 2^{ème} année ou 3^{ème} année ou d'admission directement en 2^{ème} année en faisant valoir un « droit au remords ».</p> <p>Il n'y a pas de procédures de remise à niveau pour les entrées en 2^{ème} année. Les étudiants entrant directement en 3^{ème} année disposent d'aménagements d'enseignements complémentaires adaptés lors des TP.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Toutes les informations administratives et pédagogiques sont accessibles sur l'environnement numérique de travail (ENT) : emplois du temps, dates d'examen groupes de TP, offre de formations optionnelles, etc.</p> <p>Via l'ENT, l'étudiant peut accéder à la plate-forme Moodle utilisé pour l'e-learning et les fiches de préparation des enseignements pratiques.</p> <p>Toutes les UE sont synthétisées sous forme de cartes conceptuelles comportant la liste des prérequis, les connaissances et les compétences à acquérir. Ces cartes conceptuelles permettent à l'étudiant de s'autoévaluer. Si ce dispositif devrait constituer les fondations de chaque enseignement, son application en devient originale et exemplaire.</p> <p>Beaucoup d'outils d'aide à la réussite sont mis en œuvre au niveau de l'UFR pour les étudiants en situations particulières : situation de handicap, en difficultés d'apprentissage, sportifs de haut niveau, etc.</p> <p>Les étudiants en difficulté ont une prise en charge adaptée à l'occasion des TP et des ED en effectifs limités, encadrée par la direction et les jurys d'examens.</p> <p>Des règles particulières sont appliquées pour les étudiants en situation de handicap et détaillées dans un document.</p>

	<p>Les étudiants bénéficiant du statut de sportif de haut niveau sont pris en charge et suivis par le service inter universitaire d'activités physiques et sportives.</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Des échanges internationaux sont réalisés avec différentes universités du Nord et du Sud : Poznan (Pologne), Turku (Finlande), Birmingham (Grande-Bretagne), Thessalonique (Grèce), Madrid (Espagne), Beyrouth (Liban), Québec (Canada). Ces échanges ne concernent pas directement les étudiants de DFGSO mais comme l'UFR d'odontologie de Rennes accueille des enseignants des facultés partenaires au niveau de laboratoires de recherche, il peut y avoir des contacts avec ces enseignants étrangers. D'un point de vue qualitatif, le dossier ne permet pas d'évaluer l'impact réel des échanges internationaux du point de vue pédagogique en DFGSO.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>L'équipe pédagogique est constituée de 52 enseignants qui sont en majorité des hospitalo-universitaires. Cinq sont rattachés à la médecine ou la pharmacie pour des disciplines fondamentales.</p> <p>Le directeur assure aussi les fonctions de responsable pédagogique. Ce cumul de fonction renforce le dynamisme de la pédagogie.</p> <p>Il n'est pas fait mention de responsables au niveau des sous-sections CNU (conseil national des universités).</p> <p>D'un point de vue administratif, l'UFR d'odontologie dispose pour la scolarité d'un secrétariat pédagogique. Un personnel contractuel est dédié à la planification des emplois du temps et la gestion des salles ainsi que la gestion des achats de matériel. Un autre personnel est en charge des relations internationales et accompagne les enseignants pour la pédagogie numérique.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est composé du président du jury du DFGSO, du directeur responsable de la pédagogie, d'enseignants titulaires, d'un ingénieur pédagogique du président du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes, d'un technicien en charge des TP et de deux étudiants. Ses objectifs sont l'amélioration du dispositif d'enseignement en se basant sur l'évolution des évaluations des connaissances des étudiants sur les évaluations des enseignements par les étudiants. Ce pilotage en général et la composition du conseil de perfectionnement incluant un ingénieur pédagogique et le conseil de l'ordre montre bien l'implication et le souci de l'UFR de faire évoluer la pédagogie et d'optimiser la formation des étudiants en lien avec la profession.</p> <p>Les jurys sont composés de six enseignants et sont donc assez limitée et non représentatifs de toutes les disciplines.</p>
<p>BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>L'effectif moyen de la 2^{ème} année entre 2010 et 2015 est de 71 étudiants représentant une majorité d'étudiants issus de la PACES (environ 65 étudiants par année) auquel s'ajoute des étudiants issus des procédures « passerelles » (cinq étudiants sur cinq ans avec deux années à zéro) et de transfert (un seul étudiant en cinq ans).</p> <p>Le nombre moyen d'étudiants redoublant c'est-à-dire non admis en 3^{ème} année est en moyenne quatre par an (de deux à sept selon les années).</p> <p>Aucun étudiant n'a abandonné la filière odontologie en 2^{ème} année pour intégrer une autre formation.</p> <p>L'effectif moyen d'inscrits pédagogiques en 3^{ème} année a été de 70 au moins Il est signalé une seule intégration en 2014-2015 directement en 3^{ème} année venant d'une autre formation (« passerelles »).</p> <p>Une moyenne de 65 étudiants a validé chaque année le DFGSO.</p> <p>Malgré des différences de chiffres qui rendent les analyses difficiles, les taux de réussite sont très proches de 100 %. Il n'y a pas eu de réorientation ou d'insertion dans la vie professionnelle à la fin du DFG.</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Biologie, agronomie, santé
Intitulé du diplôme	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

1. **Jurys trop restreints** : ne représentant pas la totalité des sous-sections : nous avons cherché à représenter les enseignements pré-cliniques et les disciplines fondamentales pour les années O2 et O3.
2. **L'auto-évaluation** des formations sera encouragée dans la cadre de la politique qualité que l'établissement souhaite mettre e œuvre au cours du prochain contrat.

David ALIS

Président de l'Université de Rennes 1

